



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
Des territoires

SEEB – NBP – 2013-16

ARRETE

portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « JARNY- MARS LA TOUR » (FR4112012)

**Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,**

VU la directive n° 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2, R.414-8 à 12 ;

VU l'arrêté ministériel du 07/06/2006 portant désignation du site Natura 2000 « Jarny Mars-la-Tour» (FR4112012) en Zone de Protection Spéciale ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2008 portant désignation du comité de pilotage,

VU les travaux du comité de pilotage du site et notamment sa réunion du 10 janvier 2013 de validation du document d'objectifs ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Jarny Mars-la-Tour» (FR4112012) annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Jarny Mars-la-Tour» (FR4112012) est tenu à la disposition du public auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine, dans les mairies des communes de Meurthe-et-Moselle concernées par le périmètre du site, tel que défini par l'arrêté ministériel susvisé du 07/06/2006.

ARTICLE 3

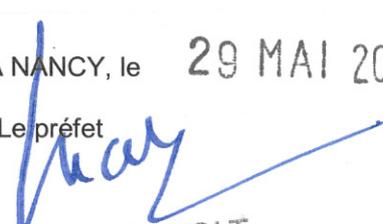
Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le sous-préfet de Briey, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, le directeur départemental des territoires de Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de Meurthe-et-Moselle.

A NANCY, le 29 MAI 2013

Le préfet


Raphaël BARTOLT